RAPPORT

Journée montérégienne de réflexion sur le loisir et la participation sociale

Le choix pour tous

GAPHRSM
GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.

ZONE Loisir Montérégie inc.

GAPHRY
Groupement des Associations de Personnes Handicapées du Richelieu-Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

LE PLAN DE PRÉSENTATION / LE CHOIX POUR TOUT LE MONDE 3

RÉFLEXION DE ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE CONCERNANT LE LIVRE VERT SUR LE LOISIR 2013 6

L'APPROCHE DES BIENFAITS DU LOISIR PAR PIERRE MORIN 9

GUIDE D'ANALYSE POUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR PAR JOCELYN MORIER 13

PHOTOS DES CIBLES PRIORISÉES 16

GRAPHIQUE DE L'ÉVALUATION 17

PROPOSITION D'ACTIONS 18

1. Collaboration avec Zone Loisir Montérégie

En novembre 2011, le Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska (GAPHRY) et le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) ont convié leurs membres à une rencontre régionale portant sur les transitions de vie que vivent les personnes handicapées.

Il est ressorti clairement que la notion de loisir était largement présente lors de plusieurs transitions. Toutefois, les services offerts aux personnes handicapées dans ce domaine ne répondent pas nécessairement à l'ensemble des besoins et sont difficiles d'accès.

Il nous est apparu important d'approfondir ce sujet dans le contexte actuel du passage de certains programmes du réseau de la santé et des services sociaux vers les organismes communautaires.

Les activités de loisir deviennent une panacée pour combler divers trous de services dus à la réorganisation des services de première ligne et de deuxième ligne pour la clientèle en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du réseau.

Nous avons demandé à Zone Loisir Montérégie de partager notre réflexion, puisqu'il est l'interlocuteur régional dans le domaine du loisir et il fut décidé de convier l'ensemble de nos membres à une rencontre régionale.

Les objectifs de cette rencontre sont de :

- Développer ensemble une vision à long terme sur la participation sociale des personnes handicapées, dans le contexte d'accessibilité et d'accompagnement aux loisirs (0-100 ans), de représentation des organismes de l'action communautaire autonome (ACA) dans leur communauté et de leur rôle dans le réseau local de services (RLS) en santé et services sociaux;
- Créer un rapport de force pour soutenir ZLM dans ses revendications et ses actions politiques locales, régionales et nationales.

Le loisir s'inscrit dans l'action communautaire autonome. En plus des nombreux bienfaits que les loisirs offrent aux personnes, il est un facteur essentiel de la participation sociale, notamment pour les personnes ayant des incapacités.

Madame Lucie Fréchette, professeure et chercheuse à l'Université du Québec en Outaouais situe le loisir dans une démarche d'*empowerment* dans son sens le plus large : c'est gagner du pouvoir sur sa vie et pouvoir organiser son milieu de vie, devenir un citoyen de plus en plus actif, les milieux de loisir contribuent à la vie politique au sens de bâtir une cité…

Le loisir est un lieu d'expression de la citoyenneté et est un lieu d'intégration dont tous reconnaissent les incidences sur le réseau social.

Les organismes de loisir et les organismes de l'action communautaire autonome ont été de tout temps des chefs de file pour soutenir les citoyens dans l'expression des besoins et l'organisation des services en loisir.

La situation actuelle

- Certains gains furent réalisés en matière de loisir intégré dans les camps de jour pour les jeunes 6-12 ans, mais il reste beaucoup de travail à faire pour les jeunes de 13 ans et plus ayant des besoins d'accompagnement à plus long terme.
- Le loisir en dehors de la période estivale et des camps de jour sont aussi à promouvoir pour l'ensemble des personnes handicapées tout au long de l'année et dans un contexte de participation sociale.
- La notion d'accompagnement en loisir doit aussi être développée.
- Le loisir est aussi utilisé en remplacement du maintien des acquis en santé et services sociaux en premières ligne alors qu'il devrait être un des moyens d'atteindre cet objectif.

2. Les responsabilités des organismes de l'ACA

L'action communautaire autonome s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social. Le principe même de transformation sociale se fonde dans l'action communautaire autonome. L'intervention de l'ACA par l'innovation, par les actions menées contre l'exclusion et la pauvreté, par le soutien des milieux de vie, est axée sur la justice sociale et sur des pratiques qui se distinguent de celles des services privés ou publics.

- **La transformation sociale** [(1)]

Le rôle des organismes de l'action communautaire autonome est, d'une part, d'identifier et de voir à la réponse aux besoins des citoyens et de les équiper face aux difficultés qu'ils vivent et d'autre part, d'amener ces personnes à améliorer ou à faire changer l'environnement politique, civil, économique, social et culturel qui les entoure.

L'organisme renseigne, informe, éduque, outille, sensibilise et favorise la création de liens entre les personnes qui vivent des situations semblables et parvient à susciter la mobilisation sociale.

Les modes d'intervention favorisés visent à développer la capacité individuelle et collective d'agir et à déclencher un processus d'appropriation, de reprise du pouvoir et de prise en charge par rapport à une situation problématique. La transformation sociale est le résultat recherché de ce processus qui fait largement appel à la sensibilisation, à l'information, à l'éducation populaire et à la défense collective des droits.

L'organisme de l'ACA répond aux besoins, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens (droits existants ou à faire reconnaître).

---

[1] Le texte est inspiré d'une présentation du RQACA sur le guide d'introduction à l'appropriation du cadre de référence de la politique gouvernementale : *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec* - 2009

La force de l'action communautaire réside en grande partie dans le fait qu'elle est le produit de l'engagement citoyen et qu'elle profite en premier lieu aux citoyennes et aux citoyens eux-mêmes.

Le concept de mobilisation sociale est relativement clair. On s'organise collectivement pour l'action. La mobilisation, dans le présent contexte, évoque l'action collective des membres des organismes. Les actions concertées donnent plus de résultats.

Comment allons-nous aujourd'hui développer des pistes pour soutenir le développement du loisir en Montérégie et au Québec, dans une perspective de participation sociale des individus et des groupes?

Les organismes communautaires en loisir et les organismes communautaires en santé et services sociaux ont un rôle important à jouer pour le développement du loisir.

Aujourd'hui, nous allons aborder les différentes façons d'offrir des services de loisir aux personnes handicapées, mais nous sommes tous conscients que l'investissement actuel de notre gouvernement ne suffit pas.

Nous aurons sûrement à nous positionner et à nous mobiliser afin de stimuler le loisir intégré, à bonifier le loisir spécialisé et à promouvoir l'accompagnement.

Beaucoup de travail et de belles discussions à venir!

BONS ÉCHANGES!

Zone Loisir Montérégie est l'association régionale de loisirs pour les personnes ayant une limitation de la Montérégie, créé en 1975 et qui regroupe plus de cent organismes pour personnes ayant une limitation.

Notre mission est de promouvoir l'accès des personnes ayant une limitation au loisir dans l'ensemble de ses champs d'application, soit : tourisme, plein air, sport et activités physiques, loisir scientifique, socioéducatif et socioculturel.

Revenons maintenant au Livre vert « Le goût et le plaisir de bouger ».

Constats :

- Il s'agit d'une politique du sport et de l'activité physique.
- Il n'est pas fait mention des personnes ayant une limitation, pourtant dans la politique gouvernementale « À part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité », adopté par le conseil des ministres le 4 juin 2009, on se doit de concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles.
- De vouloir étendre l'habitude de l'activité physique, des CPE à l'université et jusque dans les CHSLD démontre, encore une fois, une méconnaissance de la réalité. Par exemple, nos personnes hébergées dans nos CHSLD québécois ont, dans plusieurs régions du Québec, besoin de plus de 4,1 heures de soins par jour. Nous sommes loin de l'activité physique!

Nous ne pouvons qu'être en accord avec la pratique sportive et l'activité physique chez nos personnes ayant des limitations (auditive, intellectuelle, moteur, visuelle et les problèmes de santé mentale), cependant, pour beaucoup d'entre elles, notre société peine encore à les reconnaître comme des personnes à part entières.

En Montérégie, comme ailleurs au Québec, beaucoup d'organismes de personnes ayant une limitation organisent pour celles-ci des loisirs que vous pourriez qualifier d'activités passives, mais combien positives sur l'état de santé physique et l'équilibre mentale. Par ses fonctions sociales et psychologiques, ce loisir permet à la personne de se détendre, de créer un réseau social et de développer son potentiel intellectuel et créatif.

D'autres organismes pour personnes ayant une limitation essaient de mettre en place et de maintenir la pratique d'activités sportives et physiques, mais ils sont très peu nombreux et n'ont jamais eu les soutiens nécessaires (financiers ou autres) de la part d'organisme comme Kino Québec et Québec en forme, pour ne nommer que ceux-ci, les personnes ayant une limitation ne faisant pas partie de leurs priorités. Heureusement, l'URLS de la Montérégie, Loisir et Sport Montérégie, par son programme pour les clubs sportifs, a pu soutenir quelques projets pour personnes ayant une limitation intellectuelle et physique.

De plus, certaines organisations ou certains clubs sportifs pour tous souhaiteraient accueillir des personnes ayant une limitation, mais encore là pour ce faire ils auraient besoin d'engager des accompagnateurs pour soutenir cette intégration. Par exemple, le Club de canotage d'Otterburn Park a reçu un triste montant de 456 $ afin d'intégrer un jeune adulte autiste.

Au cours des dernières années, Zone Loisir Montérégie a fait de l'accompagnement son créneau, étant donné que pour les personnes ayant une limitation l'accompagnement devient un déterminant essentiel à la pratique de son loisir. Mais encore là, nous ne sentons pas de réelle volonté de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de contribuer significativement à nos efforts.

Pour mieux comprendre, la Montérégie dispose dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées (PACL) d'un montant de 218 105 $. En 2013-2014, 63 municipalités ont présenté une demande dans ce programme pour l'intégration des enfants ayant une limitation dans les camps de jour et 25 organismes pour personnes handicapées de tous âges pour des activités de loisir de toutes sortes, se déroulant sur l'année entière. Ce qui donne une moyenne de 363 $ par accompagnateur.

Voici quelques exemples :

- MRC du Haut-Saint-Laurent : 3 163 $ pour 17 accompagnateurs
  Municipalité de Saint-Chrysostome : 186 $ pour 1 accompagnateur

- MRC Vallée-du-Richelieu : 17 776 $ pour 39 accompagnateurs
  Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : 456 $ pour 1 accompagnateur

- Agglomération de Longueuil
  Boucherville : 2 434 $ pour 10 accompagnateurs

- MRC du Haut-Richelieu : 17 187 $ pour 67 accompagnateurs
  Association de parent en déficience intellectuelle et physique (APDIP) :
  6 413 $ pour 25 accompagnateurs

Depuis des années, on parle de sous-financement des programmes (PACL et Programme d'aide en loisir réservé aux organismes pour personnes handicapées : 15 287 $ pour 100 organismes). En 1999, on parlait de l'urgence d'agir dans le cadre du dossier de l'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées. Encore aujourd'hui, rien n'est acquis et Zone Loisir Montérégie doit appuyer des parents contre des municipalités qui refusent d'assumer les frais inhérents à l'accompagnement. Cependant, nous sommes conscients que l'intégration des personnes ayant une limitation dans les loisirs municipaux a un prix et que l'État, comme il le fait dans le milieu de l'éducation, doit soutenir les municipalités.

Nous suggérons donc la création d'un programme national pour l'intégration des personnes handicapées dans les loisirs municipaux : avec du nouveau financement (MAMROT, Famille, Santé, MELS, etc.) Dans le but de libérer le programme actuel, laissant tout son financement aux organismes de loisirs à but non lucratif (pour personnes handicapées et autres).

Dans notre campagne visant à intégrer les enfants ayant une limitation dans les camps de jour, qui consiste à faire en sorte, de façon imagée, que « les petits bruns aux yeux bruns aient accès aux mêmes services de loisirs que les petits blonds aux yeux bleus », nous avons cheminé de façon positive grâce au soutien de Loisir et Sport Montérégie qui nous a permis de participer aux trois commissions loisir de la Montérégie et d'y placer l'accès au loisir des personnes ayant une limitation comme une valeur importante.

Pour terminer, si nous voulons que les personnes ayant une limitation soient des personnes à part entière et non entièrement à part dans le monde du loisir, l'État doit nous respecter dans ce que nous sommes et doit nous prendre où l'on est.

Le loisir j'y ai droit comme tout le monde et à mon rythme!

Zone Loisir Montérégie se veut l'organisme mandaté par Loisir et Sport Montérégie pour créer ici une société inclusive en loisir. Nos deux organisations doivent avoir les financements nécessaires à la hauteur de notre mission régionale respective.

L'APPROCHE DES BIENFAITS DU LOISIR PAR PIERRE MORIN (PRÉSENTATION DIAPORAMA)

1

L'approche des bienfaits du loisir

Pierre Morin
Associé principal
Gestion Animation Loisir

2

Pierre Morin

- Hochelaga-Maisonneuve
- CVM, UQTR
- Camps familiaux
- Ville de Montréal
- AQLM, AQLP, ACPL
- Choisir de Gagner avec Québec en Forme

3

Bienfaits

- Avantage, bénéfice, bienfait
- Résultat, impact
- Un énoncé de bienfait est un énoncé de valeur qui exprime le résultat positif d'une situation.

4

Catalogue des bienfaits

- Association canadienne des parcs et loisirs, par les collègues de l'Ontario
- Première édition 1989, deuxième 1995
- La question : combien rapporte 1 $ d'investissement en loisir?
- Appuyé par plus de 700 études universitaires réalisées partout en Amérique du Nord

5

Catalogue des bienfaits

- **Personnels**
  - **psychologiques**
  - **physio-psychologiques**
- **Sociaux**
- **Économiques**
- **Environnementaux**

6

8 messages des bienfaits

7

1- Essentiel à la santé personnelle

- Les loisirs et la vie active sont essentiels à la vie personnelle – un facteur déterminant de l'état de santé.

8

2-Développement de la personne

- Les loisirs représentent la clé du développement équilibré de la personne – ils aident les individus à atteindre leur potentiel.

9

3-À la qualité de la vie

- Les parcs et les loisirs sont essentiels à la qualité de vie.

10

4-Comportements antisociaux

- Les loisirs réduisent les comportements antisociaux et autodestructeurs.

11

5-Familles fortes, Communautés en santé

- Les parcs et les loisirs contribuent à bâtir des familles fortes et des communautés en santé.

12

6-Réduit coûts de : santé, services sociaux et justice

- « Payez tout de suite ou payez plus tard » : les parcs et les loisirs réduisent les coûts de services de santé, des services sociaux et des services de police / justice.

13

7-Activité économique

- Les parcs et les loisirs sont d'importantes sources d'activité économiques pour nos collectivités.

14

8-Survie écologique

- Les parcs, les espaces ouverts et les espaces naturels sont essentiels à la survie écologique.

15

Pour les personnes handicapées

- Santé physique
- Santé psychologique
- Santé sociale

16

Pressions externes sur l'intervention en loisir

- **Crise des finances publiques**
- **Plus grande imputabilité des services publics**
- **Plus grande participation citoyenne**

17

Pressions internes

- La compréhension du phénomène loisir augmente sensiblement la fierté des intervenants.
- L'amélioration de la pratique.
- Une compréhension collective de la part du milieu loisir de l'importance pour la population de profiter de ces bénéfices.

18

Repositionnement

Le positionnement est le processus par lequel l'intervention en loisir établira et maintiendra une place distinctive pour son intervention dans l'esprit des décideurs et des citoyens.

Witt & Crompton

19

Un repositionnement

- **Psychologique**
- **Compétitif**
- **Réel**

20

Psychologique

- Où nous cherchons à modifier la perception des élus , des autres décideurs et des citoyens face à notre intervention en mesurant et communiquant le succès (les bénéfices…) des programmes et des services offerts.

21

Compétitif

- Où nous cherchons à modifier la perception des décideurs face à ce qu'ils réalisent en comparaison avec les autres secteurs d'intervention.

22

Réel

- En changeant réellement ce que nous faisons en réallouant les ressources et les énergies en réponse aux besoins ou aux problématiques exprimés par les citoyens et en créant des partenariats avec d'autres secteurs.

23

Intégrer l'approche des bienfaits dans les pratiques d'organisation

- Connaissance de la clientèle
- Planification
- Communication et marketing
- Politiques et pratiques
- Évaluation

Guide d'analyse pour l'accessibilité au loisir

Par Jocelyn Morier, professeur en Technique d'intervention en loisir du Cégep du Vieux-Montréal

Journée montérégienne de réflexion sur le loisir et la participation sociale :

Le choix pour tous

L'accessibilité : Ce qui peut être atteint, abordé; ce que l'on peut comprendre; être accessible, c'est aussi permettre l'utilisation et, dans le cas du loisir, sa pratique.

L'accessibilité c'est :

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

L'accessibilité est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente. L'accessibilité exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

Une grille d'analyse de l'accessibilité au loisir

Un outil du Conseil québécois du loisir conçu avec le soutien de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ES). Forum québécois du loisir, avril 2005.

Un outil d'animation et de discussion qui vise à :

- élargir notre compréhension du concept d'accessibilité;
- éclairer la prise de décision des partenaires d'un milieu;
- rendre le loisir plus accessible en regard des différents objets de l'accessibilité;
- application de politiques et de règles;
- réalisation d'une planification stratégique;
- révision des choix politiques, organisationnels et administratifs;
- évaluation des activités et des services offerts;
- développement de nouveaux services ou activités.

Le cadre d'analyse c'est quoi?

- Un cadre théorique est en quelque sorte une représentation abstraite de la réalité observée.
- La réalité est observable, mesurable, organisée et explicable.

Les personnes et les populations sont au cœur de la notion d'accessibilité en tenant compte de :

- la démographie;
- les niveaux de revenu de la population;
- les niveaux d'éducation de la population;
- le degré de sécurité.

La dynamique du système de l'accessibilité au loisir

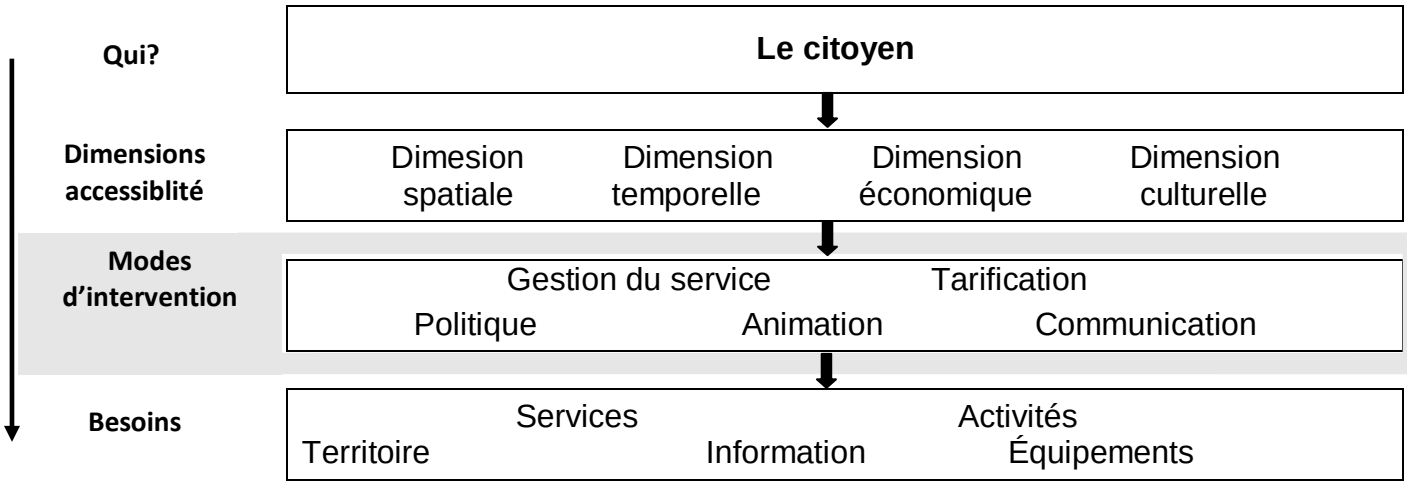

Source : http://www.loisirquebec.com/accessible/presentation.asp

La mobilisation communautaire

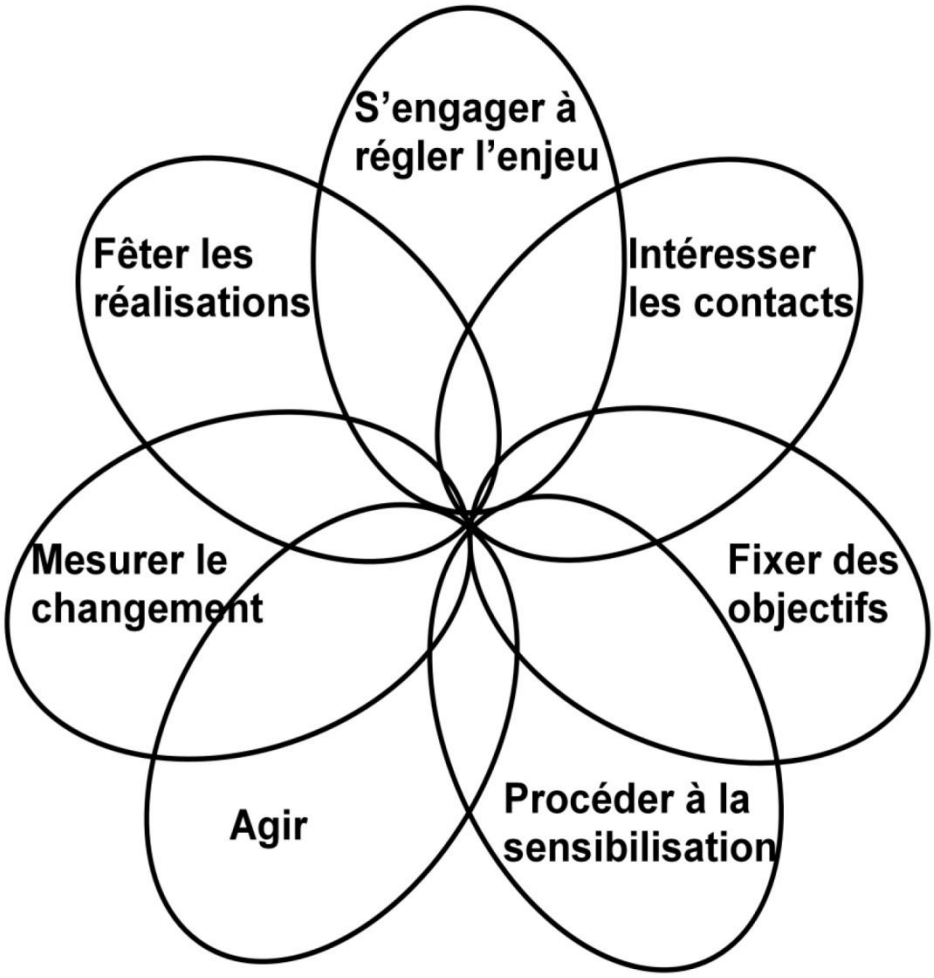

Source : http://www.cpra.ca/FR/main.php . Jeux sans frontières

CIBLES PRIORISÉES

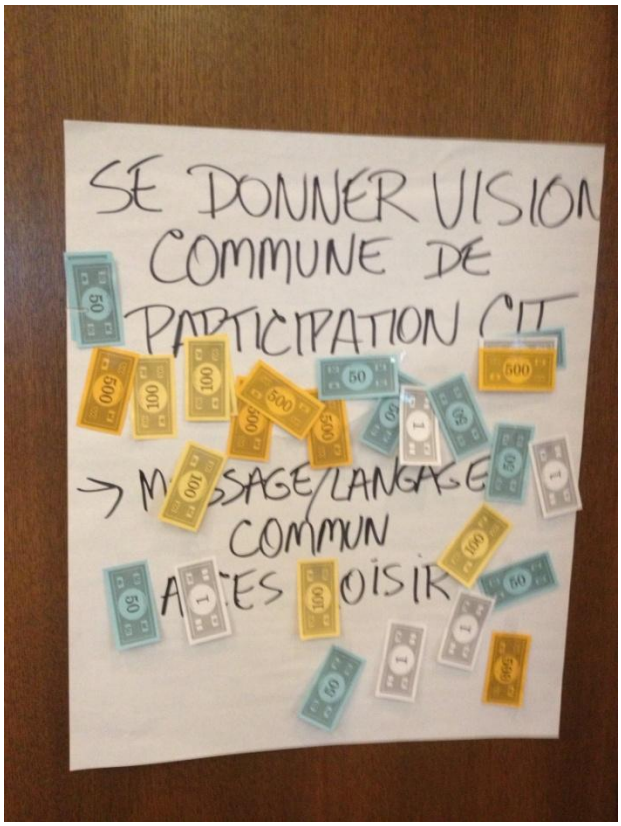

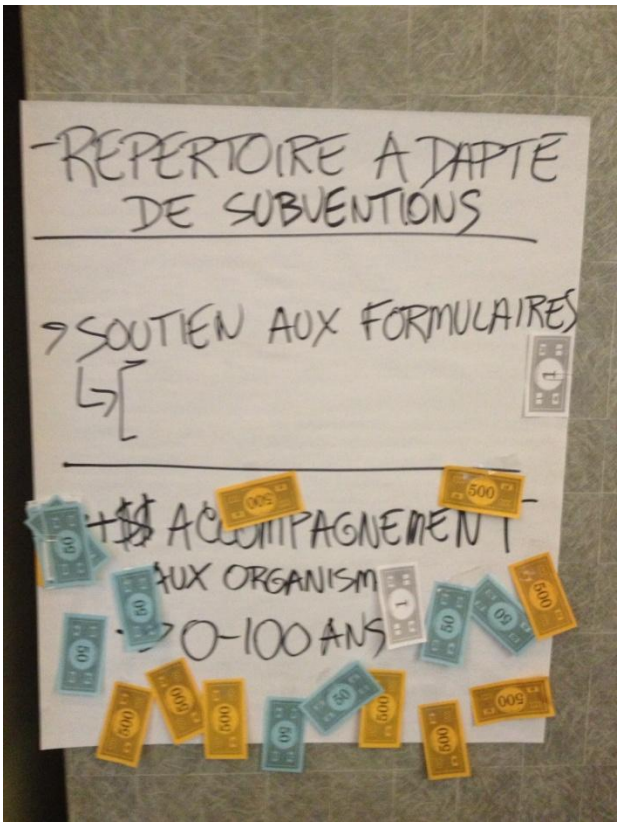

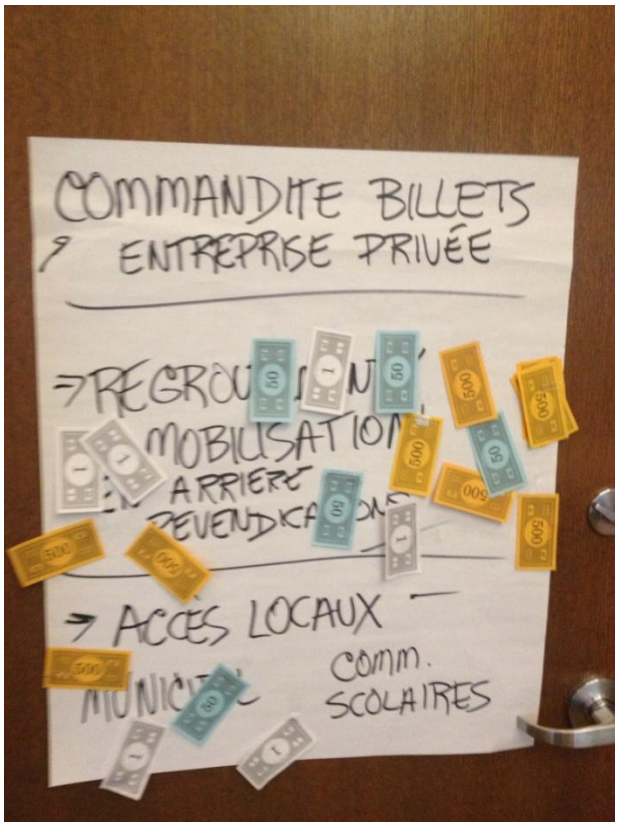

GRAPHIQUE DE L'ÉVALUATION

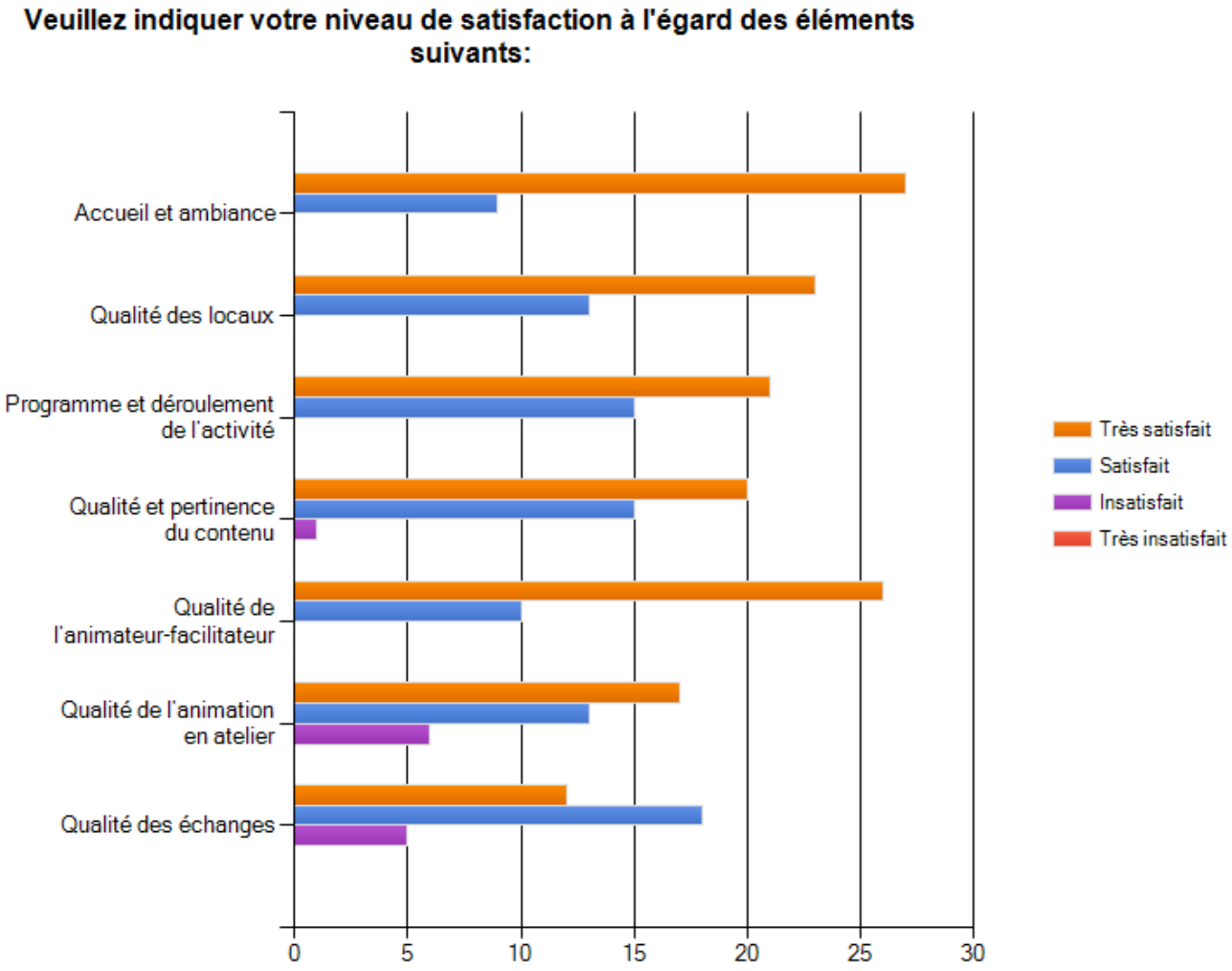

PROPOSITION D'ACTIONS

Les cibles qui sont ressorties de la journée montérégienne de réflexion sur le loisir et la participation sociale sont :

- Les camps de jour estivaux
- L'intégration au loisir pour tous
- Le loisir spécialisé

Les actions envisagées pour chacune de ces cibles sont :

1. Les camps de jour estivaux

- Sensibilisation auprès des organismes communautaires (ZLM)
- Soutien des centres de réadaptation, des CSSS et des commissions scolaires (organismes)
- Sensibilisation du milieu municipale (organismes)
- Convaincre les Villes de revendiquer du budget et les aider dans leur argumentaire. S'il y avait création d'une enveloppe budgétaire réservée aux Villes, la totalité du budget du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PACL) du MELS pourrait servir aux organismes de loisir.

2. L'intégration au loisir pour tous

- Inventaire du loisir pour tous dans chacun des territoires
- Promouvoir l'accessibilité universelle en outillant les responsables des lieux de loisir pour tous (logo québécois du loisir accessible, Vignette d'accompagnement touristique et de loisir, etc.)
- Promouvoir l'accès des lieux de loisir pour tous accessibles auprès de la clientèle
- Créer une banque d'accompagnateurs gérée par les organismes communautaires pour les personnes handicapées
- Former les accompagnateurs sur leur mandat spécifique par la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées de ZLM et donner accès aux informations spécifiques sur les clients par les centres de réadaptation et les CSSS

3. Le loisir spécialisé

- Faire en sorte que les organismes élargissent leur réseau de sorte à pouvoir bénéficier des divers programmes de financement offerts aux personnes âgées, aux jeunes, aux familles, etc.
- Il faut voir plus large que le réseau « personnes handicapées ». Actuellement, les secteurs pour tous ne nous connaissent pas et ne pensent pas à la clientèle des personnes ayant une limitation. La reconnaissance de notre clientèle sera aussi bénéfique pour les cibles numéros1 et 2.

- Aussi, il est important de reconnaître que l'intégration et la spécialisation sont aussi importantes pour la pratique du loisir. On doit les considérer sur un même pied d'égalité. L'accent doit être mis sur l'offre de services en général.

Élément transversal aux trois cibles :

Prendre conscience du vieillissement de la population et de l'augmentation de notre clientèle

Financement :

Il existe une possibilité d'obtenir du financement par les CRÉ dans le but d'embaucher une petite équipe de déploiement, notamment pour la cible numéro 2.

Une nouvelle journée de réflexion aura lieu à l'automne 2014.

GAPHRSM
GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.
1400, boulevard Édouard, local 113
Saint-Hubert (Québec) J4T 3T2
☎ 450 923-1548

ZONE Loisir Montérégie inc.
3800, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
☎ 450 771-0707

GAPHRY
Groupement des Associations de Personnes Handicapées du Richelieu-Yamaska
16675, avenue Desrochers,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 3K3
☎ 450 771-1002